



Droit à l'image université

Par **Izaline**, le **14/10/2018** à **08:54**

Bonjour

Je suis inscrite à l'université et on me demande de fournir une photo d'identité pour l'espace numérique de travail (ent) et la carte étudiant. Quand je me connecte à l'ent il est précisé que cette photo pourra aussi être diffusée en interne et utilisée pour des trombi et autres publications.

Ai-je le droit de refuser de fournir une photo de moi sachant que l'université dit que c'est obligatoire ?

Merci